

N/REF : 19/02/2025 18H29 C:000018 I:11924

V/Appel du Mercredi 19/02/2025 a 18H29

NEXITY RENNES Syndic
2 RUE FERDINAND
CS 64409
35044 RENNES CEDEX

IMMEUBLE : 84 MITTERRAND
84 MAIL FRANCOIS MITTERRAND
35000 RENNES

Rennes, le 28 Février 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 84 MAIM FRANCOIS MITTERRAND - PARTIES COMMUNES - CONTACT SUR PLACE
MME LALOU - *06 87014198*
MR BOISCOURE - *06 30468740*
MME DELAMARE - *06 09141641*

M. BOQUET JULIETTE (LOGEMENT 305)
JULIETTE.BCQT@GMAIL.COM
TEL : 0695634748 (MAMAN DE JULIETTE)
MAIL : EVEBOCQUET27@GMAIL.COM (MAMAN DE JULIETTE)

MOTIF : FUITE DANS LES COMMUNS - MESURE CONSERVATOIRE
Donneur d'ordre : Mme A BLONDELOT

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie dans les parties communes a l'intérieur de l'immeuble.

INTERVENTION DU 19/02
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTRÔLE LOGEMENT 305 : LOCATAIRE ABSENTE
COUPURE RÉSEAU D'EAU FROIDE
CONSTAT : FUITE APRES COMPTEUR JUSQU'A LA CHAUDIERE DU LOGEMENT 305
CONSTAT : LE COMPTEUR TOURNE
PRÉCONISATION : PRÉVOIR PASSAGE EN APPARENT
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : MG LGESTION Email envoyé le 24/02/25 a 17H23 Mme P CORMIER
MG LGESTION Email envoyé le 24/02/25 a 17H22 Mme S MADEIRA
LE LCOMPTER Email envoyé le 24/02/25 a 13H04 Mme S MADEIRA
AT LGESTION Email envoyé le 20/02/25 a 09H42 Mme A BLONDELOT
2002 : BONJOUR, PRÉVOIR PASSAGE EN APPARENT DU COMPTEUR JUSQU'A LA

CHAUDIERE. MERCI DE NOUS COMMUNIQUER LE CONTACT DE LA LOCATAIRE DU LOG
305. DANS L'ATTENTE. CORDIALEMENT,

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching	1	29,50	29,50
2,00	H.Ouvrier Qualifié Plomberie le 19/02	1	69,24	138,48
2,00	Sup.H.50%-Ouv.Qual +17h/20h-Sa 7h12h	1	34,61	69,22
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
1,00	Mise en oeuvre véhicule plomberie	1	40,66	40,66
TOTAL H.T.				277,86
T.V.A. a 10,00%				27,78
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>305,64</u>

Valeur en votre reglement au 31 Mars 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.